

Le Forfait Mobilités Durables

Mise en ligne de la demande de Forfait Mobilités Durables (FMD) relative à la campagne 2024-2025 :

Cette nouvelle démarche s'adresse aux agents qui souhaitent obtenir le bénéfice, au titre de l'année 2024, du « forfait mobilités durables » (FMD). Ils doivent compléter le formulaire de demande de versement du FMD présent sur la [plate-forme colibris](#), avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est demandé, la campagne est ouverte du lundi 18 novembre 2024 au mardi 31 décembre 2024.

La demande étant entièrement dématérialisée, des informations complémentaires d'aide à la saisie seront directement notifiées aux agents dans l'outil COLIBRIS lorsqu'ils renseigneront la demande.

Aucun formulaire « papier » ne sera accepté.

Le portail Colibris est accessible via SELIA depuis ARENA / Enquêtes et Pilotage / Pilotage académique / Colibris - Portail des démarches ou directement en suivant ce lien :

<https://portail-clermont.colibris.education.gouv.fr/>

Le formulaire "demande de versement du forfait mobilités durables - FMD" est accessible sur les onglets personnels d'encadrement, premier degré, second degré, personnels IATSS et AESH du portail.

Consultation de la circulaire

Annexe 1 – liste des modes de transports éligibles au FMD

Contact : **Votre service gestionnaire de paye**
 Direction des Ressources Humaines